

Procès-verbal de l'Assemblée primaire du lundi 17 août 2020 Séance N° 1

de 20h00 à 22h25
à la salle des abris

Président: M. Martial Kamerzin
Vice-Présidente : Mme Marie-Claire Combe

Présents: M. Olivier Duchoud
M. Sébastien Schornoz
M. Aristide Bagnoud

Visite : **M. Christophe Cordonier, Fiduciaire de Crans-Montana**

Preneur du PV: M. Lionel Nanchen, Secrétaire-caissier communal

28 citoyennes et citoyens sont présents, ainsi que les 5 membres du Conseil communal.

0. Ouverture de l'Assemblée primaire

MM. les anciens Présidents
Mesdames, Messieurs,

Au nom de l'ensemble du Conseil communal, **le Président** a le plaisir d'ouvrir l'Assemblée primaire appelée à se prononcer sur les comptes 2019, en souhaitant la plus cordiale des bienvenues.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, **le Président** informe que la séance est enregistrée dans sa totalité.

Le Président remercie les citoyennes et citoyens d'avoir répondu présent et souhaite que cette Assemblée se déroule dans un esprit serein et positif pour faire honneur à l'ensemble de notre Communauté.

L'Assemblée primaire a été convoquée dans les délais légaux par affichage, par circulaires distribués à tous les ménages et par insertion dans le site www.icogne.ch.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Procès-verbal de la dernière Assemblée.**
- 2. Nomination des scrutateurs.**
- 3. Comptes 2019 de la Municipalité.**
- 4. Rapport de la Fiduciaire de contrôle.**
- 5. Approbation des comptes 2019 de la Municipalité. Décision.**
- 6. Nouveau règlement sur Taxe de promotion touristique. Décision.**
- 7. Divers.**

Le Président demande s'il y a des remarques concernant cet ordre du jour.

Avant de passer au point 1 de l'ordre du jour, **le Président** prie l'Assemblée de bien vouloir observer 1 minute de silence en mémoire de Mme Bonne De Pracomtal et M. Jean-Marc Pauli, décédés depuis la dernière Assemblée.

1. Procès-verbal de la dernière Assemblée

Le procès-verbal de l'Assemblée primaire du 16 décembre 2019 ayant été publié sur le site www.icogne.ch, le Président n'en fait pas lecture.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des remarques ou des questions quant à son contenu.

Aucune remarque n'étant formulée, **le Président** considère le procès-verbal comme approuvé.

2. Nomination des Scrutateurs

Le Président nomme Mme Nathalie von Dach et Mme Erika Praplan comme scrutatrices.

3. Comptes 2019 de la Municipalité

La lecture détaillée des comptes 2019 n'étant pas demandée, **le Secrétaire communal** donne lecture des principaux chiffres des comptes 2019.

FONCTIONNEMENT

Charges financières :	CHF 5'668'391.25
Revenus financiers :	CHF 6'118'423.74
Marge d'autofinancement :	CHF 450'032.49
Amortissements ordinaires :	CHF 723'402.52

INVESTISSEMENTS

Dépenses :	CHF 789'019.79
Recettes :	CHF 5'145.—
Investissements nets :	CHF 783'874.79

Insuffisance de financement : **CHF 333'842.30**

M. Rodolphe Imhoff demande ce qu'est la dépense intitulée « Ancienne Cible ».

Le Président répond que le drapeau de l'ancienne cible d'Icogne a été refait en 2019 et payé par la Municipalité. Il ajoute que ce drapeau est utilisé pour les défilés lors des fêtes (1^{er} août etc...).

M. Gaston Bagnoud intervient et estime qu'il y a une disproportion qui le dérange entre le fait que la commune dépense CHF 33'106.50 pour le drapeau de l'ancienne cible et que des subventions comme la rétrocession électricité soient enlevées aux citoyens. Il regrette également qu'il n'y ait pas davantage de subsides accordés aux paysans.

Le Président répond qu'il prend note de cette remarque.

M. Gaston Bagnoud relève que pour le centre du village, les montants dépensés au niveau du fonctionnement et des investissements sont très importants alors qu'il est dans un état très mauvais ; des mauvaises herbes poussent partout, le sable est inchangé etc... Il estime qu'au vu des montants dépensés, le résultat pourrait être meilleur.

Le Président répond que les montants engagés au niveau du centre du village concernent la création de la rampe d'accès, le changement des jeux, l'arrachage des cotonéasters, la réfection des toilettes du tennis et de la piste de pétanque.

Le Président ajoute qu'il est conscient qu'un effort doit être consenti au niveau de l'entretien général du centre du village.

M. Gaston Bagnoud intervient par rapport au dicastère « 830 Société de développement » et demande pourquoi il y a un déficit dans ce dicastère alors qu'un montant de CHF 38'152.35 a été porté au bilan dans le Fonds taxes de séjour. Il souligne que les dépenses du dicastère se sont élevées à CHF 254'207.18, que les recettes se sont élevées à CHF 204'713.45 et que le déficit du dicastère s'élève à CHF 49'493.73. Il estime qu'au lieu de verser CHF 38'152.35 au Fonds taxes de séjour, il aurait fallu prélever CHF 11'341.38 de ce fonds. Il s'agit selon **M. Gaston Bagnoud** d'un déficit réel.

Le Secrétaire répond que le montant de CHF 38'152.35 qui a été porté au bilan dans le Fonds taxes de séjour résulte de la différence entre les recettes et les dépenses relatives aux factures de taxes de séjour. **Le Secrétaire** se permet d'ajouter qu'il n'y a, à son sens, pas de déficit au niveau du dicastère Société de développement et que pour l'année 2020, il séparera de manière distincte ce qui concerne les taxes de séjour par rapport aux frais liés au tourisme.

M. Gaston Bagnoud revient sur le montant de CHF 40'458.- concernant la réfection de la route des alpages de Vatseret, Mondralèche et Er de Chermignon. En effet, une mise à ban a été effectuée et la Municipalité d'Icogne a participé à la réfection de cette route. Il estime que l'exécutif communal devrait intervenir pour remédier à la situation afin que les propriétaires de fonds puissent à nouveau emprunter cette route.

Le Président répond qu'au niveau de la route des alpages, la commune doit participer à sa réfection pour environ 12%. Il ajoute qu'effectivement il y a une mise à ban mais que la Municipalité d'Icogne a fait opposition contre cette dernière. **Le Président** espère trouver une solution afin de régler ce problème définitivement.

M. Gaston Bagnoud revient sur les frais engendrés par la remise en état du Grand Bisse suite aux intempéries de 2018 et 2019. Le coût total s'est élevé à CHF 218'904.45 pour l'année 2018 et CHF 100'182.50 pour l'année 2019. Soit au total CHF 319'086.95 sur 2 ans. La subvention reçue s'est élevée à CHF 235'728.53. Le montant à charge de la Municipalité s'est monté à CHF 83'358.42. Le Conseil communal doit récupérer ce montant. Ces frais doivent être supportés par le Consortage du Grand-Bisse et/ou par la société Lienne Sa (selon la convention de 1952).

M. Gaston Bagnoud se permet également d'intervenir en rappelant que durant les années 2016 à 2019, la Municipalité d'Icogne a dépensé CHF 570'566.95 pour la réfection de la digue des Essampilles. La subvention encaissée s'est élevée à CHF 399'200.- et le coût à la charge de la collectivité a été de CHF 171'366.95. Ce montant résiduel aurait dû être pris en charge par Icogne-Energie SA et non par la Municipalité.

Le Président répond que suite aux éboulements de 2018 et 2019, des travaux ont dû être entrepris et devront encore être entrepris. **M. Olivier Duchoud** ajoute qu'une passerelle a également été construite. **Le Président** informe qu'actuellement la Municipalité d'Icogne a fait la banque et que des discussions sont en cours avec le consortage du Grand Bisse et la Lienne SA afin de régler la répartition des coûts.

M. Gérard Mayor demande s'il est prévu d'abandonner le tracé.

Le Président répond que la Lienne SA doit garantir 300 litres par seconde mais que si l'entretien leur coûte trop cher, le risque existe que le tronçon jusqu'à la prise d'eau soit abandonné.

M. Gérard Mayor ajoute qu'il est impératif de conserver le tracé jusqu'à la prise d'eau, que cela fait partie du patrimoine historique.

MM Gaston Bagnoud et Gérard Mayor ajoutent que le Grand Bisse a une valeur historique, patrimoniale et qu'il est impératif de l'entretenir.

M. Gaston Bagnoud estime également que les frais d'ingénieurs deviennent dans la plupart des dossiers excessifs et qu'il convient d'être attentif lors de l'attribution des mandats.

Le Président prend note de sa remarque.

M. Gaston Bagnoud revient sur les frais relatifs à l'éclairage public et demande des précisions quant à ces dépenses.

Le Président répond qu'il s'agit de dépenses concernant le remplacement des ampoules au mercure par de la LED.

M. Gérard Mayor intervient et informe l'assemblée que la commission énergie s'est penchée sur un projet visant à réduire la pollution lumineuse. A ce jour, le Conseil ne s'est jamais intéressé à cette étude. **M. Gérard Mayor** demande si le Conseil le fera.

Le Président répond que sur les routes cantonales, il n'est pas possible d'éteindre les lumières durant la nuit mais qu'il est possible de le faire sur les routes secondaires. **Le Président** ajoute qu'en éteignant les lumières, aucun gain financier ne sera réalisé.

M. Gérard Mayor répond que des villages du Jura réduisent la pollution lumineuse et insiste sur le fait qu'il est urgent de mettre en place cela car la situation est catastrophique.

Le Président prend note de cette remarque.

M. Gérard Mayor souhaite obtenir des précisions relatives aux travaux qui ont été réalisés sur la route de l'usine de Croix.

M. Aristide Bagnoud répond que les travaux entrepris font suite à un éboulement, que la commune a financé ces travaux et que la Lienne SA a participé pour un montant de CHF 16'587.45. Il ajoute que le Canton du Valais n'est pas entré en matière pour une éventuelle participation financière.

M. Gaston Bagnoud ajoute que la totalité des frais d'entretien et de remise en état de la route de l'usine de Croix doivent également être pris en charge par la Lienne SA et non par la Municipalité d'Icogne.

Le Président répond qu'il s'agit d'éboulements et que c'est à la Municipalité de prendre à sa charge les travaux de remise en état.

M. Gérard Mayor demande combien de citoyens sont venus consulter le projet du nouveau restaurant de la parcelle 267.

Le Président répond que peu de citoyens se sont déplacés.

M. Gérard Mayor estime que les citoyens n'ont pas eu un intérêt pour ce projet. Il souhaite connaître la position du Conseil à ce sujet.

Le Président répond que le Conseil va se déterminer prochainement.

M. Gaston Bagnoud regrette que les propositions faites par l'Assemblée primaire lors de la séance du 24 juin 2019 n'aient pas été prises en considération et pas été traitées par le Conseil communal. Il rappelle que l'Assemblée primaire est l'autorité législative.

M. Gaston Bagnoud trouve regrettable d'abandonner le café actuel au profit d'un restaurant moderne qu'il sera difficile de rentabiliser.

Mme Josette Vuignier demande si ce projet est un projet communal.

Le Président répond que oui et que si le projet démarre, le crédit d'engagement devra être passé en votation soit à l'Assemblée primaire, soit lors d'un scrutin populaire.

Comme il n'y a plus de questions, **le Président** passe la parole à M. Christophe Cordonier de la Fiduciaire de Crans-Montana SA.

4. Rapport de la Fiduciaire de contrôle

M. Christophe Cordonier donne la lecture du rapport de la fiduciaire et propose à l'Assemblée d'approuver les comptes 2019 qui présentent une marge d'autofinancement de CHF 450'032.49, des investissements pour CHF 783'874.79 et une insuffisance de financement de CHF 333'842.30.

M. Christophe Cordonier relève la bonne tenue des comptes, que la séance avec le Conseil communal a eu lieu et propose à l'Assemblée primaire d'approuver les comptes tels que présentés.

5. Approbation des comptes 2019 de la Municipalité. Décision.

Le Président demande aux citoyennes et citoyens qui approuvent les comptes 2019 de la Municipalité de se prononcer par main levée :

Oui	25
Non	0
Abstention	1

Les comptes sont considérés comme acceptés tels que présentés.

6. Nouveau règlement sur la Taxe de promotion touristique. Décision.

Le Président donne la lecture du nouveau règlement sur la taxe de promotion touristique.

M. Juerg Wettstein intervient et précise que cette taxe de promotion touristique est une taxe supplémentaire aux impôts. Il ajoute que la meilleure prospection touristique pour la station de Crans-Montana est d'avoir des commerces et que le défi du haut-plateau est la concurrence internationale. Il estime qu'ajouter des taxes réduit la compétence de ceux qui offrent les produits touristiques et punit ceux qui exercent une activité économique.

M. Juerg Wettstein demande de ne pas entrer en matière sur ce règlement et de le rejeter en bloc.

Le Président répond que le point du nouveau règlement sur la Taxe de promotion touristique figure à l'ordre du jour de l'Assemblée primaire et qu'il doit être traité. Il ajoute que si le nouveau règlement sur la Taxe de promotion touristique n'est pas accepté, c'est l'ancien règlement qui restera en vigueur.

Mme Thérèse Kamerzin intervient et trouve que cette taxe n'est pas équitable. D'une part les entreprises venant de la plaine travailler à Crans-Montana ne sont pas soumises et d'autre part une entreprise ayant son siège social à Icogne et une succursale à Crans-Montana paiera deux fois cette taxe.

M. Gaston Bagnoud ajoute qu'il s'agit d'une modification de règlement et non d'un nouveau règlement. Les modifications doivent apparaître clairement. **M. Gaston Bagnoud** estime qu'il faut ramener la notion d'établissement stable non pas à 6 mois

mais à 2 mois. Il considère également que les entreprises n'ayant pas leur siège sur l'une des trois communes devraient être soumises à la taxe de promotion touristique.

M. Gaston Bagnoud demande également que la vente de produits de la ferme devrait être traitée comme une activité agricole et donc exonérée de la taxe.

Mme Erika Praplan intervient et précise qu'un établissement stable est, selon le règlement, une succursale de société. Par exemple, la banque Crédit Suisse a son siège social à Zurich mais un établissement stable (une succursale) à Crans-Montana.

Mme Josette Vuigner demande si ce sera l'ancien règlement qui restera en vigueur si le nouveau n'est pas accepté.

Le Président répond que oui.

M. Juerg Wettstein intervient et estime qu'il faut refuser le nouveau règlement sur la Taxe de promotion touristique et dans la foulée abroger l'ancien règlement. Ainsi, la commune d'Icogne prendra son destin en main.

Le Président répond que l'Assemblée primaire ne peut pas voter pour abroger l'ancien règlement, étant donné que ce point ne figure pas à l'ordre du jour. **Le Président** précise également que le montant encaissé pour la Taxe de promotion touristique par la commune d'Icogne et reversé à CMTC est de l'ordre de CHF 24'000.-.

M. Sébastien Schornoz ajoute que les montants encaissés par la Taxe de promotion touristique sont destinés à financer le marketing de la destination du Haut-Plateau.

Mme Anne-Christine Rey estime qu'il faut préciser le cadre de ce règlement. En effet, la commune encaisse via la Taxe de promotion touristique et reverse à CMTC environ CHF 24'000.-. Ce montant n'est pas si important et la commune d'Icogne pourra survivre à cela.

Le Président informe qu'il a bien pris note de toutes ces remarques constructives et propose de passer au vote. Pour ce faire il demande aux citoyennes et citoyens qui acceptent ce nouveau règlement sur la Taxe de promotion touristique de se prononcer par main levée. Il demande également aux citoyennes et citoyens qui souhaitent refuser ce règlement de se prononcer par main levée. Enfin, **le Président** demande si des citoyennes et des citoyens souhaitent s'abstenir.

Oui	22
Non	3
Abstentions	6

Le nouveau règlement de la Taxe de promotion touristique est accepté par l'Assemblée primaire.

7. Divers

M. Gaston Bagnoud demande où en est le processus de l'audit de l'ACCM.

Le Président répond qu'il est toujours en cours qu'il y aura bientôt une séance inter-conseil Icogne, Lens et Crans-Montana. Il ajoute qu'à son sens, si une commune veut quitter l'ACCM il doit y avoir un vote populaire.

M. Gaston Bagnoud demande qui a donné mandat à M. Joseph Cordonier pour la surveillance des travaux de la rénovation du home foyer le Christ-Roi ?

Mme Marie-Claire Combe répond que M. Joseph Cordonier a été engagé sur demande du Canton du Valais qui souhaitait une direction de travaux locale. M. Joseph Cordonier possède un contrat avec la commission des bâtisses et il n'est pas payé par les architectes du projet.

M. Gérard Mayor intervient pour préciser que certains citoyens souhaitent juste s'assurer de l'indépendance de M. Joseph Cordonier.

M. Gérard Mayor souhaite connaître le nom des personnes qui vont participer aux diverses séances lors de la rénovation du home foyer le Christ-Roi.

Mme Marie-Claire Combe répond que les bureaux techniques de Lens et Crans-Montana participeront aux diverses séances de chantier.

M. Gérard Mayor estime qu'il faut des personnes de bon sens qui peuvent donner leur point de vue.

M. Jean-Robert Mayor ajoute que depuis plus de 15 ans, aucun projet réalisé sur le territoire des trois communes n'a respecté le budget initial. Il y a toujours plusieurs millions de francs de dépassement.

M. Gaston Bagnoud relève qu'avant de débiter les travaux il y a déjà 2.5 millions de dépassement sur le budget prévu et qu'il serait judicieux pour Icogne que M. Pierre Emery du bureau technique participe également aux séances.

Le Président prend note de ces remarques et proposera que M. Pierre Emery intègre les séances de chantier de ce projet.

M. Marc Scheiwiler se permet de revenir sur le thème de l'éclairage public et de la pollution lumineuse. Il demande si l'exécutif communal y donne suite, comment cela se fera.

Le Président répond qu'un montant sera mis au budget pour ce poste et si des citoyens ne sont pas d'accord avec cela, ils pourront bloquer le budget en le refusant en Assemblée primaire.

M. Jacques Seiler demande ce qui sera fait de l'ancienne décharge des Moulins.

M. Olivier Duchoud répond qu'un projet de zone artisanale est actuellement à l'étude pour préavis au Canton du Valais mais que les services de l'Etat du Valais ne sont pas très pressés de donner leur préavis.

M. Jacques Seiler demande également ce qu'il va advenir de la parcelle située au centre du village, parcelle sur laquelle le chantier de la Maison d'Adrien est actuellement à l'arrêt.

Le Président répond qu'un courrier a été adressé au maître d'œuvre pour qu'il règle les problèmes de salubrité. Il ajoute que le Conseil communal souhaiterait que la construction se poursuive et se termine.

Mme Marie-Claire Combe informe qu'une demande de modification a été faite ainsi qu'une mise à l'enquête pour cette demande. Depuis plus rien ne s'est passé. Elle précise que les promoteurs peuvent continuer la construction.

M. Gaston Bagnoud demande si la commune est entrée en discussion pour un éventuel achat de la parcelle.

Le Président répond que les promoteurs ont fixé le prix de vente de l'ensemble à CHF 1.5 million, ce qui est évidemment beaucoup trop cher. **Le Président** informe qu'une offre à un prix raisonnable pourra être faite aux promoteurs.

M. Hubert Gay demande si la commune peut ordonner la remise en état.

Le Président répond qu'une procédure existe pour ordonner la démolition mais que cette procédure est très longue.

M. Jacques Seiler demande pourquoi il y a des heures de parcage différentes sur les parkings de la commune d'Icogne. Il se permet de demander s'il est possible de se procurer des macarons.

Le Président répond qu'effectivement il y a des horaires différents pour les parkings. Ceux du Pô et de Zunaletta sont les points de départ des randonnées dans les bisses et c'est pour cette raison que les horaires sont différents par rapport aux parkings du Cachiblio et des Pontets qui sont situés dans le village. Au niveau des macarons, **Le Président** répond qu'il n'est pas possible de s'en procurer.

M. Rodolphe Imhoof demande qui est chargé de la levée des moloks sur la route après l'hôtel Cristina en descendant direction Lens.

Le Président répond que cet écopoint est situé sur le territoire de la commune de Lens.

M. Gaston Bagnoud intervient pour informer le Conseil communal qu'il y a de la « pote » dans le lac d'Icogne et que tous les lacs de la station de Crans-Montana sont bleus sauf celui d'Icogne.

Le Président prend note de cette remarque et répond qu'effectivement les membres du Conseil communal ont été informés de cette situation et qu'une solution doit être trouvée rapidement.

M. Gaston Bagnoud demande pourquoi, dans le cadre du réaménagement de la place de l'église, la réfection de la place Roger Bonvin n'a pas été étudiée.

Le Président répond qu'il est prévu de mettre au budget 2021 la réfection de la place Roger Bonvin et de la place de l'église.

M. Gaston Bagnoud intervient pour informer que de l'eau serait vendue actuellement à la Commune de Crans-Montana.

M. Olivier Duchoud répond qu'en été la Commune d'Icogne ne vend pas d'eau à la Commune de Crans-Montana et que les quantités d'eau sont exactes. Cependant, pour avoir un bon rendement de turbinage, la répartition de l'eau doit être faite de manière précise.

M. Gaston Bagnoud demande s'il est vrai qu'une étude en vue de revoir tout le réseau d'irrigation sur la Commune d'Icogne est actuellement en cours. Il demande également si ce projet se ferait en collaboration avec la commune de Lens.

M. Olivier Duchoud répond qu'il y a effectivement une étude pour revoir tout le réseau d'irrigation de la Commune d'Icogne et que la Commune de Lens est également intéressée. Il ajoute que selon le bureau d'ingénieurs Cordonier & Rey SA, pour des raisons de coûts, il serait préférable de passer dans les champs que sur les chemins.

M. Gaston Bagnoud revient sur le projet de la parcelle 267 qui a été mis en consultation auprès de la population. Il demande pourquoi les remarques des citoyens n'ont pas été prises en compte par l'exécutif communal.

M Gérard Mayor rejoint **M. Gaston Bagnoud** et regrette qu'aucune suite n'a été donnée aux remarques constructives des citoyens.

Le Président répond qu'il a pris note des remarques, que le Conseil communal va réétudier le projet, c'est-à-dire soit le modifier, soit l'abandonner.

Le Président remercie les citoyens pour leur participation active, clôt l'Assemblée primaire à 22h30 pour passer à l'Assemblée bourgeoise.

Icogne, le 17 août 2020

Le Président

Le Secrétaire

Martial Kamerzin

Lionel Nanchen